

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1197

20 juin 2006

### SOMMAIRE

68 Galtier S.A., Luxembourg . . . . .	57452	trange . . . . .	57448
Abellio Luxco 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	57452	IBCO, Sicav, Luxembourg . . . . .	57449
Abellio Luxco 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	57455	IBCO, Sicav, Luxembourg . . . . .	57449
Altmunster Investment S.A., Luxembourg . . . . .	57449	JER Europe Fund III 6, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	57426
Altmunster Investment S.A., Luxembourg . . . . .	57450	Junia S.A., Luxembourg . . . . .	57448
Amon Properties S.A., Luxembourg . . . . .	57451	Mores Pierre, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	57421
Amon Properties S.A., Luxembourg . . . . .	57451	New Village Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	57441
Amotag S.A., Luxembourg . . . . .	57448	New Village Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	57441
Antheo, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	57421	OCM Luxembourg Principal Investments A, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	57445
Ariane S.A., Luxembourg . . . . .	57451	OCM Luxembourg Principal Investments A, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	57447
Aymrod S.A., Luxembourg . . . . .	57409	Oustal S.A., Luxembourg . . . . .	57440
BCCM, S.à r.l., Bergem . . . . .	57417	Pegaso Transport, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	57417
Bergmann AG, Luxembourg . . . . .	57417	Pegaso Transport, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	57420
De Carvalho Club-Bar, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	57421	PREF Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	57441
Dentsply EU Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	57421	PREF Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	57445
Dentsply EU Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	57423	Raach Alain, S.à r.l., Ehlinge . . . . .	57425
Ersel Gestion Internationale S.A., Luxembourg . . . . .	57426	SBI Fund Management Company S.A., Luxembourg . . . . .	57426
Europa Swan, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	57423	Sibural Holding S.A., Luxembourg . . . . .	57447
Europa Swan, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	57425	Transports Armenio, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	57456
European Robot, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	57417	TrefilARBED Sales Holding, S.à r.l., Bissen . . . . .	57455
Financière Saint-Eloi S.A., Luxembourg . . . . .	57410	TrefilARBED Sales Holding, S.à r.l., Bissen . . . . .	57455
Financière Saint-Eloi S.A., Luxembourg . . . . .	57410	TrefilARBED Sales Holding, S.à r.l., Bissen . . . . .	57455
First Top LuxCo, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	57432	TrefilARBED Sales Holding, S.à r.l., Bissen . . . . .	57455
First Top LuxCo, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	57440	TrefilARBED Sales Holding, S.à r.l., Bissen . . . . .	57455
Follieri Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	57410	Viking S.A., Differdange/Niedercoorn . . . . .	57432
Gemina Fiduciary Services S.A., Luxembourg . . . . .	57432		
Hornbach Baumarkt Luxembourg, S.à r.l., Ber-			

### AYMROD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 100.216.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 39994 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

J. Elvinger  
Notaire

(031801/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

**FINANCIERE SAINT-ELOI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 45.263.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(032175/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

**FINANCIERE SAINT-ELOI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 45.263.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(032176/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

**FOLLIERI HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 115.482.

STATUTES

In the year two thousand six, on the 8th of March.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AUSPICE HOLDINGS LIMITED, having its registered office in 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE4 8PX. and registered with the Jersey Financial Services Commission under number 92553.

Hereby represented by Mr Stéphane Hadet and/or Pierre-Yves Magerotte, Avocats, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 23 February 2006.

The said proxy/proxies, signed *ne varietur* by the person(s) appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form**

There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.5 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

**Art. 3. Duration**

The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination**

The Company will have the denomination FOLLIERI HOLDINGS, S.à r.l.

**Art. 5. Registered office**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share Capital - Shares****6.1 Subscribed Share Capital**

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares (parts sociales) of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

**6.2 Modification of Share Capital**

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

**6.3 Profit Participation**

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**6.4 Indivisibility of Shares**

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**6.5 Transfer of Shares**

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

**6.6 Registration of shares**

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

**Art. 7. Management****7.1 Appointment and Removal**

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

**7.2 Powers**

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

**7.3 Representation and Signatory Power**

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

### **Art. 8. General shareholders' meeting**

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

### **Art. 9. Annual general shareholders' meeting**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 30th of the month of May, at 2 p.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

### **Art. 10. Audit**

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

### **Art. 11. Fiscal year - Annual accounts**

#### 11.1 Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

#### 11.2 Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

### **Art. 12. Distribution of profits**

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

### **Art. 13. Dissolution - Liquidation**

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

### **Art. 14. Reference to the law**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### **Art. 15. Modification of articles**

The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

#### *Transitional dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2006.

#### *Subscription*

The Articles having thus been established, the party/parties appearing declares/declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
ASPICE HOLDINGS LTD, prenamed . . . . .	500	EUR 12,500	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.

#### *Resolutions of the shareholder(s)*

1. The Company will be administered by the following director (gérant) for an undetermined period:  
M<sup>e</sup> Stef Oostvogels, Avocat, born on 21 April 1962 in Brussels (Belgium), residing at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le huit mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AUSPICE HOLDINGS LIMITED ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE4 8PX et inscrite auprès du registre de Jersey (Jersey Financial Services Commission) sous le numéro 92553;

Ci-après représenté par M. Stéphane Hadet et/ou Pierre-Yves Magerotte, Avocats, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 février 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale**

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

### **Art. 2. Objet social**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que

ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.5 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

### **Art. 3. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Art. 4. Dénomination**

La Société aura la dénomination: FOLLIERI HOLDINGS, S.à r.l.

### **Art. 5. Siège social**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Art. 6. Capital social - Parts sociales**

#### **6.1 Capital Souscrit et Libéré**

6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

#### **6.2 Modification du Capital social**

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

#### **6.3 Participation aux Profits**

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

#### **6.4 Indivisibilité des Parts Sociales**

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### **6.5 Transfert de Parts Sociales**

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### **6.6 Enregistrement des Parts Sociales**

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Management**

#### **7.1 Nomination et Révocation**

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dé-

penses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

#### 7.2 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Art. 8. Assemblée générale des associés**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

### **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 30 du mois de mai, à 14 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

### **Art. 10. Vérification des comptes**

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels**

#### 11.1 Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

## 11.2 Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

### Art. 12. Distribution des profits

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

### Art. 13. Dissolution - Liquidation

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

### Art. 14. Référence à la loi

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

### Art. 15. Modification des statuts

Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

#### *Souscription*

Les Statuts ainsi établis, la partie/les parties qui a/ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
AUSPICE HOLDINGS LTD, préqualifié . . . .	500	EUR 12.500	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.800.

#### *Résolution des/de (l')associé(s)*

1. La Société est administrée par le(s) gérant(s) suivant(s) pour une période indéterminée:

M<sup>e</sup> Stef Oostvogels, Avocat, né à Bruxelles (Belgique), le 21 avril 1962, résidant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Hadet, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, vol. 152S, fol. 70, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

J. Delvaux.

(034360/208/413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

**EUROPEAN ROBOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Louis Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 103.690.

Le bilan au 13 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EUROPEAN ROBOT, S.à r.l.

Signature

(031832/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

---

**BERGMANN AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.  
R. C. Luxembourg B 40.808.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(031849/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

---

**BCCM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3317 Bergem, 7, rue Brementrausch.  
R. C. Luxembourg B 67.632.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2006.

Signature.

(031921//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

---

**PEGASO TRANSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 113.365.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of March.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registration number WK-155462,

hereby represented by Jean-Michel Schmit, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 23 March 2006, in New York,

the said proxy, initialled ne varietur by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée PEGASO TRANSPORT, S.à r.l., having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) incorporated on 9 December 2005 pursuant to a deed of Maître Marthe Thyès-Walch, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, registered with the Register of Commerce and Companies under number B 113.365 the articles of incorporation of which have not yet been amended (the «Company»).

The appearing party recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the issued capital of the Company by an amount of eighty-two thousand three hundred fifty Euro (EUR 82,350.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), to ninety-four thousand eight hundred fifty Euro (EUR 94,850.-) divided into three thousand seven hundred ninety-four (3,794) shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

2. To issue three thousand two hundred ninety-four (3,294) new shares of the Company, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges attached thereto as the existing shares.

3. To accept subscription for and payment in full in cash of (i) ninety-four (94) new shares by LBMB CAPITAL PARTNERS V CAYMAN AIV I L.P., (ii) five hundred fifteen (515) new shares by LBMB FUND B CAYMAN AIV I L.P., (iii) four hundred twenty-eight (428) new shares by LBMB FUND CAYMAN AIV I L.P., (iv) one thousand nine hundred forty-two (1,942) new shares by LBMB PARTNERS CAYMAN AIV I L.P. and (v) three hundred fifteen (315) new shares by LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD.

4. To amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

5. Miscellaneous.

The appearing party requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of eighty-two thousand three hundred fifty Euro (EUR 82,350.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), to ninety-four thousand eight hundred fifty Euro (EUR 94,850.-) divided into three thousand seven hundred ninety-four (3,794) shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to issue three thousand two hundred ninety-four (3,294) new shares of the Company, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges attached thereto as the existing shares.

*Third resolution*

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared Jean-Michel Schmit, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of:

(1) LBMB CAPITAL PARTNERS V CAYMAN AIV I L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registration number WK-16299, represented by its general partner LEHMAN BROTHERS CAYMAN GP LTD., by virtue of a proxy granted on 23 March 2006,

(2) LBMB FUND (B) CAYMAN AIV I L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registration number WK-16300, represented by its general partner LBMB ASSOCIATES CAYMAN III L.P., by virtue of a proxy granted on 23 March 2006,

(3) LBMB FUND CAYMAN AIV I L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registration number WK-16292, represented by its general partner LBMB ASSOCIATES CAYMAN III L.P., by virtue of a proxy granted on 23 March 2006,

(4) LBMB PARTNERS CAYMAN AIV I L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registration number WK-16291, represented by its general partner LBMB ASSOCIATES CAYMAN III L.P., by virtue of a proxy granted on 23 March 2006, and

(5) LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD., prenamed, by virtue of the same proxy, as mentioned above,

(LBMB CAPITAL PARTNERS V CAYMAN AIV I L.P., LBMB FUND (B) CAYMAN AIV I L.P., LBMB FUND CAYMAN AIV I L.P., LBMB PARTNERS CAYMAN AIV I L.P. and LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD. being hereinafter collectively referred to as the «Subscribers»).

The Subscribers declared to subscribe and fully pay in cash the new shares, and the sole shareholder resolved to accept said subscriptions and payments in cash and to allot said new shares to the Subscribers as follows:

Subscribers	Subscribed and paid-in capital	Number of shares
LBMB CAPITAL PARTNERS V CAYMAN AIV I L.P. ....	2,350.- EUR	94
LBMB FUND (B) CAYMAN AIV I L.P. ....	12,875.- EUR	515
LBMB FUND CAYMAN AIV I L.P. ....	10,700.- EUR	428
LBMB PARTNERS CAYMAN AIV I L.P. ....	48,550.- EUR	1,942
LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD. ....	7,875.- EUR	315
Total .....	82,350.- EUR	3,294

The sole shareholder declared that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of eighty-two thousand three hundred fifty Euro (EUR 82,350.-), proof of which was given to the undersigned notary who expressly recorded this statement.

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolved that, as a consequence of the above resolutions, articles 5.1 of the Company's articles of incorporation shall from now on read as follows:

**Art. 5.1. Capital.** «The Company's corporate capital is fixed at ninety-four thousand eight hundred fifty Euro (EUR 94,850.-) represented by three thousand seven hundred ninety-four (3,794) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up.»

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 2,300.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-sept mars.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD., une société régie par le droit des Iles Caimans, 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caimans, numéro d'immatriculation WK-155462,

représentée aux fins des présentes par Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 mars 2006, à New York,

ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée PEGASO TRANSPORT, S.à r.l., ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), constituée le 9 décembre 2005 suivant acte de Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113.365 et dont les statuts n'ont encore jamais été modifiés (la «Société»).

La partie comparante a reconnu avoir été parfaitement informée des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante euros (EUR 82.350,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinquante euros (EUR 94.850,-) représenté par trois mille sept cent quatre-vingt-quatorze (3.794) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Emission de trois mille deux cent quatre-vingts quatorze (3.294) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, conférant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription contre libération intégrale par apport en numéraire de (i) quatre-vingts quatorze (94) nouvelles parts sociales par LBMB CAPITAL PARTNERS V CAYMAN AIV I L.P., (ii) cinq cent quinze (515) nouvelles parts sociales par LBMB FUND B CAYMAN AIV I L.P., (iii) quatre cent vingt-huit (428) nouvelles parts sociales par LBMB FUND CAYMAN AIV I L.P., (iv) mille neuf cent quarante-deux (1.942) nouvelles parts sociales par LBMB PARTNERS CAYMAN AIV I L.P., et (v) trois cent quinze (315) nouvelles parts sociales par LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD.

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions à être adoptées aux points précédents.

5. Divers.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante euros (EUR 82.350,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinquante euros (EUR 94.850,-) représenté par trois mille sept cent quatre-vingt-quatorze (3.794) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'associée unique a décidé d'émettre trois mille deux cent quatre-vingt-quatorze (3.294) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, conférant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

*Troisième résolution*

*Souscription - Libération*

Est ensuite intervenu Jean-Michel Schmit, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de:

(1) LBMB CAPITAL PARTNERS V CAYMAN AIV I L.P., une société régie par le droit des Iles Caimans, 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caimans, numéro d'immatriculation WK-16299, représentée par son gérant LEHMAN BROTHERS CAYMAN GP LTD, en vertu d'une procuration donnée le 23 mars 2006;

(2) LBMB FUND (B) CAYMAN AIV I L.P., une société régie par le droit des Iles Caimans, 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caimans, numéro d'immatriculation WK-16300, représentée par son gérant LBMB ASSOCIATES CAYMAN III L.P., en vertu d'une procuration donnée le 23 mars 2006;

(3) LBMB FUND CAYMAN AIV I L.P., une société régie par le droit des Iles Caimans, 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caimans, numéro d'immatriculation WK-16292, représentée par son gérant LBMB ASSOCIATES CAYMAN III L.P., en vertu d'une procuration donnée le 23 mars 2006;

(4) LBMB PARTNERS CAYMAN AIV I L.P., une société régie par le droit des Iles Caimans, 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caimans, numéro d'immatriculation WK-16291, représentée par son gérant LBMB ASSOCIATES CAYMAN III L.P., en vertu d'une procuration donnée le 23 mars 2006; et

(5) LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD., précitée, en vertu de la même procuration, comme ci-avant, (LBMB CAPITAL PARTNERS V CAYMAN AIV I L.P., LBMB FUND (B) CAYMAN AIV I L.P., LBMB FUND CAYMAN AIV I L.P., LBMB PARTNERS CAYMAN AIV I L.P. et LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD. étant ci-après collectivement appelés les «Souscripteurs»).

Les Souscripteurs ont déclaré souscrire et libérer intégralement les nouvelles parts sociales par apport en numéraire, et l'associée unique a décidé d'accepter lesdites souscriptions et libérations par apport en numéraire et d'attribuer lesdites nouvelles parts sociales aux Souscripteurs de la manière suivante:

Souscripteurs	Capital souscrit et libéré	Nombre de parts sociales
LBMB CAPITAL PARTNERS V CAYMAN AIV I L.P. ....	2.350,- EUR	94
LBMB FUND (B) CAYMAN AIV I L.P. ....	12.875,- EUR	515
LBMB FUND CAYMAN AIV I L.P. ....	10.000,- EUR	428
LBMB PARTNERS CAYMAN AIV I L.P. ....	48.550,- EUR	1.942
LEHMAN BROTHERS CAYMAN PARTNERS LTD. ....	7.875,- EUR	315
Total .....	82.350,- EUR	3.294

L'associée unique a déclaré que chaque nouvelle part sociale émise a été intégralement libérée par apport en numéraire et que la Société dispose d'un montant de quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante euros (EUR 82.350,-), la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant, lequel documente expressément cette déclaration.

#### Quatrième résolution

Les associés représentant l'intégralité du capital social ont décidé qu'en conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'article 5.1 des statuts de la Société sera dorénavant rédigé de la manière suivante:

**Art. 5.1. Capital.** «Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinquante euros (EUR 94.850,-) représenté par trois mille sept cent quatre-vingt-quatorze (3.794) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.»

#### Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 2.300,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Schmit, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, vol. 28CS, fol. 8, case 6. – Reçu 823,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 avril 2006.

P. Decker.

(035071/206/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

### PEGASO TRANSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 113.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 avril 2006.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(035072/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

57421

**DE CARVALHO CLUB-BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1839 Luxembourg, 25, rue Joseph Junck.  
R. C. Luxembourg B 64.217.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2006.

Signature.

(031923//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

---

**MORES PIERRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 40, rue Jean Jaurès.  
R. C. Luxembourg B 78.230.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2006.

Signature.

(031926//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

---

**ANTHEO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4053 Esch-sur-Alzette, 6A, rue des Charbons.  
R. C. Luxembourg B 50.249.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2006.

Signature.

(031928//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

---

**DENTSPLY EU HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 791,798,800.-.**

Registered office: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 73.350.

In the year two thousand and five, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

1) DENTSPLY HOLDING COMPANY INC., à company, incorporated under the laws of the United States of America, with registered office at 2337 S. Yates Avenue, Los Angeles, CA 90040, United States of America, owner of two million seven hundred twenty-four thousand seven hundred fifty-five (2,724,755) fully paid-up shares of the Company;

2) DENTSPLY INTERNATIONAL INC., a company incorporated under the laws of the United States of America, with registered office at 2337 S. Yates Avenue, Los Angeles, CA 90040, United States of America, owner of six hundred fifty-eight thousand three hundred six (658,306) fully paid-up shares of the Company; and

3) DENTSPLY LIMITED, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Box 268, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number 227017, owner of one million three hundred four thousand nine hundred seventy-three (1,304,973) fully paid-up shares of the Company.

All here represented by Mrs Rachel Uhl, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of three proxies established on December 12, 2005.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company («Société à responsabilité limitée»), existing in Luxembourg under the name of DENTSPLY EU HOLDING, S.à r.l., with registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 73.350, incorporated by notarial deed of December 17, 1999, published in the Mémorial, Recueil C n° 159 of February 21, 2000, and whose bylaws have been lastly amended by notarial deed of October 25, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1761 of December 11, 2002.

II. The Company's share capital is set at seven hundred ninety-one million seven hundred ninety-eight thousand eight hundred Euro (EUR 791,798,800.-) divided into seven million nine hundred seventeen thousand nine hundred eighty-eight (7,917,988) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, owned as follows:

- DENTSPLY HOLDING COMPANY INC., prenamed. . . . . 2,724,755 shares
- DENTSPLY INTERNATIONAL INC., prenamed. . . . . 658,306 shares

- DENTSPLY LIMITED, prenamed .....	1,304,973 shares
- the Company .....	3,229,954 shares
Total .....	7,917,988 shares

Accordingly, four million eighty-eight thousand thirty-four (4,688,034) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, are present or represented at the present general meeting. Considering that the remaining three million two hundred twenty-nine thousand nine hundred fifty-four (3,229,954) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each are held by the Company and thus have no voting right, the shares present or represented constitute together one hundred percent (100%) of the voting share capital of the Company, so that the meeting can validly decide the following.

III. The voting shareholders unanimously resolve to decrease the share capital of the Company by three hundred twenty-two million nine hundred ninety-five thousand four hundred Euro (EUR 322,995,400.-), in order to decrease it from its present amount of seven hundred ninety-one million seven hundred ninety-eight thousand eight hundred Euro (EUR 791,798,800.-) to four hundred sixty-eight million eight hundred three thousand four hundred Euro (EUR 468,803,400.-), by cancellation of the three million two hundred twenty-nine thousand nine hundred fifty-four (3,229,954) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each currently owned by the Company.

IV. Pursuant to the above decrease of capital, the shareholders unanimously resolve to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at four hundred sixty-eight million eight hundred three thousand four hundred Euro (EUR 468,803,400.-), represented by four million six hundred eighty-eight thousand thirty-four (4,688,034) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR100.-) each.»

#### Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders meeting are estimated at approximately five thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the parties appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) DENTSPLY HOLDING COMPANY INC., une société constituée selon le droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2337 S. Yates Avenue, Los Angeles, CA 90040, Etats-Unis d'Amérique, propriétaire de deux millions sept cent vingt-quatre mille sept cent cinquante-cinq (2.724.755) parts sociales entièrement libérées de la Société;

2) DENTSPLY INTERNATIONAL INC., une société constituée selon le droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2337 S. Yates Avenue, Los Angeles, CA 90040, Etats-Unis d'Amérique, propriétaire de six cent cinquante-huit mille trois cent six (658.306) parts sociales entièrement libérées de la Société; et

3) DENTSPLY LIMITED, une société constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Box 268, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro 227017, propriétaire d'un million trois cent quatre mille neuf cent soixante-treize (1.304.973) parts sociales entièrement libérées de la Société.

Toutes trois ici représentées par Mme Rachel Uhl, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de trois procurations données le 12 décembre 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de DENTSPLY EU HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.350, constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 1999, publié au Mémorial C n° 159 daté du 21 février 2000, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 25 octobre 2002, publié au Mémorial C n° 1761 du 11 décembre 2002.

II. Le capital social de la Société est fixé à sept cent quatre-vingt-onze millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cents euros (EUR 791.798.800.-), divisé en sept millions neuf cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-huit (7.917.988) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, détenues comme suit:

- DENTSPLY HOLDING COMPANY INC., prénommée .....	2.724.755 parts sociales
- DENTSPLY INTERNATIONAL INC., prénommée .....	658.306 parts sociales
- DENTSPLY LIMITED, prénommée .....	1.304.973 parts sociales
- la Société .....	3.229.954 parts sociales
Total .....	7.917.988 parts sociales

Par conséquent, quatre millions six cent quatre-vingt-huit mille trente-quatre (4.688.034) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, sont présentes ou représentées de façon valable à la présente assemblée générale. Etant donné que les trois millions deux cent vingt-neuf mille neuf cent cinquante-quatre (3.229.954) parts sociales restantes d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, sont détenues par la Société et n'emportent donc aucun droit de vote, les parts sociales présentes ou représentées constituent cent pour cent (100%) du capital votant de la Société, de sorte que la réunion peut valablement décider de tous les points suivants.

III. Les associés ayant le droit de vote décident à l'unanimité de diminuer le capital social à concurrence de trois cent vingt-deux millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents euros (EUR 322.995.400,-), afin de le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-onze millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cents euros (EUR 791.798.800,-) à quatre cent soixante-huit millions huit cent trois mille quatre cents euros (EUR 468.803.400,-), par l'annulation des trois millions deux cent vingt-neuf mille neuf cent cinquante-quatre (3.229.954) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, actuellement détenues par la Société.

IV. Suite à la diminution de capital ci-dessus, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts de la Société, afin de lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent soixante-huit millions huit cent trois mille quatre cents euros (EUR 468.803.400,-), représenté par quatre millions six cent quatre-vingt-huit mille trente-quatre (4.688.034) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

#### *Frais*

Les comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à leur charge à raison de la présente assemblée à environ cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, vol. 151S, fol. 54, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

J. Elvinger.

(032608/211/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

#### **DENTSPLY EU HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 73.350.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40775 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

J. Elvinger.

(032609/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

#### **EUROPA SWAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 112.358.

In the year two thousand six, on the thirteenth of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 103.095;

2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 103.096;

both companies are here represented by:

Mr Eric Biren, company director, with professional address in 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of both companies, with individual signing power.

Such appearing parties are the sole partners of EUROPA SWAN, S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.358, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 28, 2005, not yet published.

The appearing parties, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital required the undersigned notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The partners resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of one million five hundred and sixty-two thousand eight hundred and fifty Euro (1,562,850.- EUR) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) up to an amount of one million five hundred and seventy-five thousand three hundred and fifty Euro (1,575,350.- EUR) by the issue of sixty-two thousand five hundred and fourteen (62,514) new additional shares, having each a par value of twenty-five Euro (25.- EUR), such new share with the same privileges and rights as the existing shares.

*Suscription and payment*

All sixty-two thousand five hundred and fourteen (62,514) new shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by the existing partners as follows:

Subscribers	Number of shares subscribed
1) EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., prenamed. . . . .	59,596
2) EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., prenamed. . . . .	2,918
Total . . . . .	62,514

The amount of one million five hundred and sixty-two thousand eight hundred and fifty Euro (1,562,850.- EUR) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, article six (6) first paragraph of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

**Art. 6. First paragraph.** «The corporate capital of the Company is set at one million five hundred and seventy-five thousand three hundred and fifty Euro (1,575,350.- EUR), divided into sixty-three thousand fourteen (63,014) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.»

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to eighteen thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le treize mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparu:

1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.095;

2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.096;

les deux sociétés sont ici représentées par:

Monsieur Eric Biren, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant des deux sociétés prénommées avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles parties comparantes, sont les seules associées de EUROPA SWAN, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 112.358, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 2005, non encore publié.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cinq cent soixante-deux mille huit cent cinquante euros (1.562.850,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) jusqu'à montant d'un million cinq cent soixante-quinze mille trois cent cinquante euros (1.575.350,- EUR) par l'émission de soixante-deux mille cinq cent quatorze (62.514) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, chaque part sociale nouvelle avec les mêmes droits et privilèges que les anciennes parts sociales.

*Souscription et paiement*

Toutes les soixante-deux mille cinq cent quatorze (62.514) parts sociales nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par les associés actuels de la Société comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales souscrites
1) EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., prédésignée. . . . .	59.596
2) EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., prédésignée. . . . .	2.918
Total . . . . .	62.514

La somme d'un million cinq cent soixante-deux mille huit cent cinquante euros (1.562.850,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article six (6), premier alinéa des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6. Premier alinéa.** «Le capital social de la Société est fixé à un million cinq cent soixante-quinze mille trois cent cinquante euros (1.575.350,- EUR), divisé en soixante-trois mille quatorze (63.014) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à dix-huit mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Biren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mars 2006, vol. 901, fol. 85, case 2. – Reçu 15.628,50 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(033735/239/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

**EUROPA SWAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 112.358.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(033736/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

**RAACH ALAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3960 Ehrlange, 77, rue du Centre.

R. C. Luxembourg B 90.655.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2006.

Signature.

(031930//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

**ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 30.350.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(031940/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

---

**SBI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 76.242.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(031954/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

---

**JER EUROPE FUND III 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 115.442.

STATUTES

In the year two thousand six, on the fifteenth day of February.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

JER EUROPE FUND III HOLDINGS, S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade Register, here represented by Michel van Krimpen, director of companies, residing professionally at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

Such appearing party, in the capacity in which it act, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There exists among the appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of JER EUROPE FUND III 6, S.à r.l. (the Company).

**Art. 2.** The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds for the acquisition and sale of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for all operations relating to real estate, including (i) direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate (ii) acting as a trustee in relation to real estate or real estate companies and (iii) the subscription to convertible and other debt securities or loan notes, the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities. For the purposes of financing its activities, the Company may issue debt securities, loan notes or other debt instruments and enter into credit arrangements or other loan facilities.

The Company may carry out any industrial or commercial activity, which, directly or indirectly, favours the realisation of its purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) per share each.

The subscribed capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

The authorised share capital, including the subscribed share capital, is set at EUR 50,000,000.- (fifty million Euro).

The manager(s) of the Company is/are authorised and instructed to render effective such increase of the share capital under the authorised capital, in whole or in part, from time to time, for any authorised shares which have not yet been subscribed.

The manager(s) of the Company will decide to issue shares with or without premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by transformation of claims or in any other way, and will accept subscriptions for such shares.

Each time the manager(s) of the Company will act, or will be required to act, to render effective the increase of capital, as authorised, this Article 5 will be amended so as to reflect the result of such action; the manager(s) of the Company will take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

**Art. 6.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 8.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If a board of managers is constituted, the majority of the board of managers will be (a) non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK and (b) non-resident in the United States (the US) for US tax purposes and will not be based full-time in the US.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 will have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Notwithstanding the above, the general shareholders meeting or the manager(s) of the Company will not delegate its/their powers to any person who is (a) tax-resident in the UK or based full-time in the UK or (b) tax-resident in the US or based full-time in the US.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The first chairman will be appointed by a general meeting of shareholders. The chairman will not be resident in the UK for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK.

The chairman will preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of managers. In his absence, the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any other two members of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that no meeting will be held in the UK.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy, provided that no person who is tax-resident in the UK or based full time in the UK may be appointed as a proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

Any manager, other than a manager who is physically present in the UK, may be appointed as a proxy may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only (a) if the majority of its members are present or represented and (b) if the majority of the members present or represented are not tax-resident in the UK nor based full-time in the UK.

Resolutions signed by all managers will be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held, provided that no resolution will be effective if signed by a manager present in the UK or in any other jurisdiction specified from time to time by the board of managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

The resolutions of the board of managers will be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 11.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 12.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

General meetings of the shareholders, if any, may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting, provided that general meetings will never be held in the UK.

**Art. 13.** The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of the same year.

**Art. 14.** Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 16.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will determine their powers and remuneration.

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All the one hundred (100) shares have been subscribed by JER EUROPE FUND III HOLDINGS, S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin today and it will end on December 31st, 2006.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which will be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euro.

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Ms Claire Handley, born on February 27, 1968 in Sheffield, United Kingdom, having her personal address at 11 Wymond Street, Putney, London SW15 1DY, United Kingdom;

Mr Michel van Krimpen, born on February 19, 1968 in Rotterdam, The Netherlands, having his professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr Alan Botfield, born on December 22, 1970 in Stirling, Scotland, having his professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office is established at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg; and

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties, the proxyholder(s) of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quinze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

JER EUROPE FUND III HOLDINGS, S.à r.l., une société constituée et régie suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

représenté par Michel van Krimpen, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

Le comparant, aux termes de la capacité en laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de JER EUROPE FUND III 6, S.à r.l. (ci-après, la Société).

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds afin de procéder à l'acquisition et à la vente de tout actif immobilier au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et de réaliser toutes opérations immobilières, en ce compris (i) la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés ou dans toutes entreprises y compris dans des limited partnerships ou autres entités légales de quelque forme que ce soit, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location d'actifs immobiliers, (ii) l'activité de trustee en relation avec des actifs immobiliers ou des sociétés immobilières et (iii) la souscription à toutes obligations convertibles ou non, à tous titres d'emprunt ou de créance, l'activité d'octroi de prêts, de garanties et de toute autre forme de sûretés et/ou garanties en relation avec les activités mentionnées ci-dessus. Afin de financer ses activités, la Société peut émettre des obligations, des titres de créance ou d'emprunt et tout autre instrument de dette ainsi que conclure des accords en vue de se voir octroyer de crédits ou autres facilités de crédit.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Le capital autorisé supplémentaire, y inclus le capital souscrit, est fixé à EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros).

Le ou les gérants de la Société sont autorisés et mandatés de réaliser cette augmentation, en tout ou en partie, de temps à autre, pour de quelconques parts autorisées qui n'ont pas encore été souscrites.

Le ou les gérants décideront d'émettre des parts, avec ou sans prime, à libérer en espèces, par apport en nature, par conversion de créances ou par tout autre moyen, et accepteront des souscriptions pour ces parts.

Chaque fois que le ou les gérants auront fait constater authentiquement une augmentation de capital, telle qu'autorisé, l'article 5 des Statuts de la Société sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action; le ou les gérants prendront ou autoriseront une personne pour prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si un conseil de gérance est constitué, la majorité des membres de ce conseil doit

(i) ne pas résider au Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume-Uni et (ii) ne pas résider aux Etats-Unis pour des raisons fiscales américaines et ne pas résider en permanence aux Etats-Unis.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Nonobstant ce qui est mentionné ci-dessus, ni le Conseil de Gérance ni l'assemblée des associés, ni le gérant unique ne délégueront ses/leurs pouvoirs à toute personne (i) fiscalement résidente au Royaume-Uni ou vivant en permanence au Royaume-Uni ou (ii) fiscalement résidente des ou résidant en permanence aux Etats-Unis.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le premier président sera désigné par l'assemblée des associés. Le président ne doit pas être résident du Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume-Uni.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'assemblée des associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation, sous réserve qu'aucune réunion n'ait lieu au Royaume-Uni.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire, sous réserve qu'aucune personne résidente au Royaume-Uni ne soit nommée dans la procuration.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Tout gérant, autre qu'un gérant physiquement présent au Royaume-Uni peut participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil de Gérance puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que (a) si la majorité de ses membres est présente ou représentée et (b) si la majorité des membres présents ou représentés n'est pas fiscalement résidente au Royaume-Uni ou ne réside pas en permanence au Royaume-Uni.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue, sous réserve qu'aucune résolution ne prendra effet si elle est signée par un administrateur présent au Royaume-Uni ou dans toute autre juridiction spécifiée par le Conseil de Gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou téléfax.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

L'assemblée des associés, le cas échéant, peut être tenue aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives, sous réserve qu'aucune assemblée ne se tienne au Royaume-Uni.

**Art. 13.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 14.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Les 100 (cent) parts sociales ont toutes été souscrites par JER EUROPE FUND III HOLDINGS, S.à r.l., susmentionné.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Madame Claire Handley, née le 27 février 1968 à Sheffield, Royaume-Uni, demeurant personnellement au 11 Wymond Street, Putney, Londres SW15 1DY, Royaume-Uni;

Monsieur Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Monsieur Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, demeurant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Van Krimpen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 février 2006, vol. 435, fol. 57, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mars 2006.

H. Hellinckx.

(033882/242/349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

**VIKING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4562 Differdange/Niedercorn, Zone Industrielle Haneboesch.  
R. C. Luxembourg B 30.463.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032011/275/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

---

**GEMINA FIDUCIARY SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R. C. Luxembourg B 67.668.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

GEMINA FIDUCIARY SERVICES S.A.

Signature

(032012/275/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

---

**FIRST TOP LuxCo, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 113.509.

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. JER EUROPE FUND II HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 292,900.-, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 103.086,

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on March 22, 2006.

2. SPONDA PLC., a company governed by the laws of Finland, listed in the Stock Exchange of Helsinki, having its registered office at P.O. Box 940, FIN-00101 Helsinki, Finland,

here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Helsinki, on March 22, 2006.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the partners of FIRST TOP LuxCo (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 113.509, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 14, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 31, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the whole corporate capital, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1) Creation of two different classes of shares, referred to as the Class A Shares and the Class B Shares;

2) Transformation of (i) the existing ordinary shares numbered 1 to 400 and 501 to 1,000 held by JER EUROPE FUND II HOLDINGS, S.à r.l. into Class A Shares and (ii) the existing ordinary shares numbered 401 to 500 and 1,001 to 1,125 into Class B Shares;

3) Full restatement of the articles of incorporation of the Company, without changing the corporate purpose or legal form of the Company.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The partners decide to create two different classes of shares, referred to as the Class A shares and the Class B shares.

*Second resolution*

The partners decide to transform (i) the existing ordinary shares numbered 1 to 400 and 501 to 1,000 held by JER EUROPE FUND II HOLDINGS, S.à r.l. into Class A Shares and (ii) the existing ordinary shares numbered 401 to 500 and 1,001 to 1,125 into Class B Shares.

*Third resolution*

The partners decide to fully restate the articles of incorporation of the Company, without changing the corporate purpose or legal form of the Company, so as to read as follows:

**«A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There exists among the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the «Company»), which is governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, by the present articles of incorporation as well as by any shareholders' agreement between the partners, as such agreement may from time to time be amended or replaced (the «Shareholders' Agreement»).

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company assumes the name of FIRST TOP LuxCo.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-eight thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 28,125.-) represented by nine hundred (900) shares of class A (the «Class A Shares», their holders being referred to as the A Partners) with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, two hundred and twenty-five (225) shares of class B (the «Class B Shares», their holders being referred to as the B Partners) with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Any reference to the «shares» shall include the Class A Shares and the Class B Shares and any reference to the «partners» shall include the A Partners and the B Partners.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing eighty-one percent (81%) of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

In addition to the above-mentioned prior approval, the Company will only recognise a transferee of shares in the Company as the owner of such shares and such transferee may only exercise the rights attached to such shares, if such transfer is in compliance with and if the transferee has expressly agreed to be bound by the Shareholders' Agreement.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by a board of managers composed of a maximum of four (4) managers or such other number as the partners shall agree from time to time. The A Partners are entitled to appoint two managers (the «A Managers») and the B Partners are entitled to appoint two managers (the «B Managers»).

The A Managers shall be elected on a list of candidates proposed by the A Partners and the B Managers shall be elected on a list of candidates proposed by the B Partners.

Unless the context otherwise requires, any reference made hereinafter to the «managers» shall include the A Managers and/or the B Managers.

In the event of a vacancy in the office of a manager following death, resignation, retirement or otherwise, the remaining managers may temporarily appoint a manager. As regards any such temporary replacement of A Manager or B Managers, such appointment may only be effected on a list of candidates proposed by the relevant partner having proposed the appointment of the manager whose office has become vacant. There have to be at least two candidates for each such vacancy. The general meeting of partners shall proceed with the final election at its following meeting.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the partners who fix the term of their office if any, subject to the terms of the Shareholders' Agreement. The managers may be dismissed freely at any time by the partners provided that the A Managers and the B Managers may not be dismissed without the approval of the A Partners or the B Partners, respectively.

The Company will be bound in all circumstances by (i) the joint signature of a A Manager and a B Manager or (ii) the signature of any one or more managers to whom such power shall have been delegated by resolution of the board of managers.

**Art. 12.1.** The board of managers of the Company may choose from among its A Managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

Any A Manager or B Manager shall be entitled to call a meeting of the board of managers. The board of managers shall meet at least once every three months upon call by any A Manager or B Manager at the registered office of the Company. The convening manager shall provide an agenda for each board meeting together with the notice convening the board meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least ten (10) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly if at least two (2) managers are present or represented at a meeting of the board of managers, provided that at least one of the managers present or represented is a A Manager and one of the managers present or represented is a B Manager. Should such quorum not be constituted at any board meeting, such meeting shall be adjourned and shall be reconvene on the date which falls five (5) business days from the date of such meeting. The above quorum shall apply to any meeting so reconvened.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.2.** Subject to and in accordance with Article 12.1 of the present articles of incorporation as well as the provisions of the Shareholders' Agreement in relation, inter alia, to any reserved matters (as defined below), decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at a meeting of the board of managers, provided however that the Chairman shall have the casting vote in addition to his vote as A Manager.

**Art. 12.3.** The following decisions shall require three votes in favour of the decisions including the vote of one A Manager:

- approve or modify the Business Plan as defined in the Shareholders' Agreement;
- enter into or modify financing agreements;
- repay any loan granted by the partners, subject to the provision of the Shareholders' Agreement;
- enter into, renew or amend the material terms of any material contracts for the provisions of services by any third party;
- make any payment or expenditure in excess of EUR 25,000.- p.a. which is not budgeted in the Business Plan as defined in the Shareholders' Agreement;

- dispose of any Property (as defined in the Shareholders' Agreement) other than in accordance with the Business Plan or with a value of in excess of EUR 1,000,000.-;
- enter into any capital expenditure commitment in relation to any Property in excess of EUR 1,000,000.-;
- grant, vary or surrender any lease of any property with an annual rent in excess of EUR 50,000.-; and
- enter into any litigation with potential liability or receipt exceeds EUR 10,000.-.

**Art. 12.4.** The following decisions shall require three votes in favour of the decisions including the vote of at least one A Manager and one B Manager:

- acquire any real properties, mutual real estate company shareholdings or shares in any company of which the Company or a subsidiary is not already a majority shareholder;
- enter into any transaction with affiliates of the partners;
- increase the aggregate amount of outstanding committed loans granted by the partners;
- appoint any employee; and
- prepay or repay any loans granted by the partners other than on a pro-rata basis to the shareholding of the partners.

**Art. 12.5.** A manager shall not be entitled to vote at any meeting of the board of managers on any resolutions concerning a matter in relation to which he has a conflict of interest and he shall not be counted in the quorum in respect of any such meeting unless he first declares such interest prior to the start of the meeting, subject in all cases to any stricter provisions of Luxembourg law.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

For as so long as any relevant partner remains entitled to propose a list of A Managers or B Managers, there shall be given to each such managers the minutes of every meeting of the board of managers as soon as reasonable practicable.

The board of managers may create one or more committees of which the members may be chosen among the managers (in which case they will comprise at least one A Manager and one B Manager) or among representatives of the A Partners and of the B Partners, and the board shall determine the committees' members, role and powers. Such committee or committees shall only have a consultative and monitoring function.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** Subject to the provision of the Shareholders' Agreement and in accordance with the distribution rights as set out in Article 22 of these articles of incorporation, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein or in the Shareholders' Agreement in relation to, inter alia, any reserved matters, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Subject to the provision of the Shareholders' Agreement, any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

**Art. 21.** Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners subject to and in accordance with the Shareholders' Agreement.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their pow-

ers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended. Where any matter contained in these articles of incorporation conflicts with the provisions of the Shareholders' Agreement, the Shareholders' Agreement shall prevail inter partes to the extent permitted by the Luxembourg laws.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. JER EUROPE FUND II HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 292.900,-, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.086, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 mars 2006.

2. SPONDA PLC., une société régie par les lois de Finlande, cotée au Stock Exchange de Helsinki, ayant son siège social à P.O. Box 940, FIN-00101 Helsinki, Finlande,

ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Helsinki, le 22 mars 2006.

Les procurations signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les seuls associés de FIRST TOP LuxCo (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.509, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 14 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 31 janvier 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1) Création de deux catégories différentes de parts sociales, désignées comme les Parts Sociales de catégorie A et les Parts Sociales de catégorie B;

2) Transformation (i) des parts sociales ordinaires existantes numérotées de 1 à 400 et de 501 à 1.000, détenues par JER EUROPE FUND II HOLDINGS, S.à r.l. en Parts Sociales de catégorie A et (ii) des parts sociales ordinaires existantes numérotées de 401 à 500 et de 1.001 à 1.125 en Parts Sociales de catégorie B;

3) Refonte totale des statuts de la Société, sans changer l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Après délibération, l'assemblée générale a unanimement pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de créer deux catégories différentes de parts sociales, désignées comme les Parts Sociales de catégorie A et les Parts Sociales de catégorie B.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de transformer (i) les parts sociales ordinaires existantes numérotées de 1 à 400 et de 501 à 1.000, détenues par JER EUROPE FUND II HOLDINGS, S.à r.l. en Parts Sociales de catégorie A et (ii) les parts sociales ordinaires existantes numérotées de 401 à 500 et de 1.001 à 1.125 en Parts Sociales de catégorie B.

#### *Troisième résolution*

Les associés décident de procéder à la refonte totale des statuts de la Société, sans changer l'objet social ou la forme sociale de la Société, comme suit:

#### **«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société»), qui est régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par les présents statuts, ainsi que par tout pacte entre associés, tel que modifié ou remplacé de temps en temps (le «Pacte d'Associés»).

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de FIRST TOP LuxCo.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-huit mille cent vingt-cinq euros (EUR 28.125,-) représenté par neuf cents (900) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de catégorie A», leurs détenteurs étant désignés comme Associés A), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et deux cent vingt-cinq (225) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de catégorie B», leurs détenteurs étant désignés comme Associés B), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Toute référence aux «parts sociales» comprendra les Parts Sociales de catégorie A et les Parts Sociales de catégorie B et toute référence aux «associés» comprendra les Associés A et les Associés B.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins quatre-vingt-un pour cent (81%) du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En plus de l'agrément préalable mentionné ci-dessus, la Société ne reconnaîtra le cessionnaire de parts sociales comme le propriétaire de telles parts sociales, et un tel cessionnaire ne pourra exercer les droits attachés à de telles parts sociales, que si un tel transfert est conforme au Pacte d'Associés et que le cessionnaire a expressément accepté d'être lié par le Pacte d'Associés.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

## C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un maximum de quatre (4) gérants ou tel autre nombre sur lequel les associés se mettront d'accord de temps en temps. Les Associés A ont le droit de nommer deux gérants (les «Gérants A») et les Associés B ont le droit de nommer deux gérants (les «Gérants B»).

Les Gérants A seront élus sur une liste de candidats proposés par les Associés A et les Gérants B seront élus sur une liste de candidats proposés par les Associés B.

Sauf lorsque le contexte exige une interprétation différente, toute référence faite ci-après aux «gérants» comprendra les Gérants A et/ou les Gérants B.

En cas de vacance d'un poste de gérant, suite à un décès, une démission, départ à la retraite ou autrement, les gérants restants peuvent provisoirement nommer un gérant. En ce qui concerne tout remplacement provisoire fait ainsi d'un

Gérant A ou d'un Gérant B, une telle nomination ne peut être faite qu'à partir d'une liste de candidats proposés par l'associé qui avait proposé la nomination du gérant dont le poste est devenu vacant. Il doit y avoir au moins deux candidats pour un tel poste vacant. L'assemblée générale des associés procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par les associés, qui fixent la durée de leur mandat, le cas échéant, sous réserve des stipulations du Pacte d'Associés. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés sous réserve que les Gérants A et les Gérants B ne peuvent être révoqués sans le consentement des Associés A, respectivement des Associés B.

La Société est engagée en toutes circonstances, par (i) la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou (ii) par la signature d'un ou de plusieurs gérants auxquels un tel pouvoir aura été délégué par une résolution du conseil de gérance.

**Art. 12.1.** Le conseil de gérance de la Société pourra choisir parmi les Gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Tout Gérant A ou Gérant B aura le droit de convoquer une réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois tous les trois mois sur convocation d'un quelconque Gérant A ou B, au siège de la Société.

Le gérant qui convoque la réunion fournira pour chaque réunion du conseil un ordre du jour ensemble avec l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins dix (10) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra délibérer ou agir valablement si au moins deux (2) gérants sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance, à condition qu'au moins un des gérants présents ou représentés est un Gérant A et un des gérants présents ou représentés est un Gérant B. Si un tel quorum devait ne pas être réuni à une réunion du conseil, cette réunion sera ajournée et sera re-convoquée pour le cinquième jour ouvrable suivant telle réunion. Les conditions de quorum mentionnées ci-avant s'appliqueront à toute réunion ainsi re-convoquée.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.2.** Sous réserve de, et conformément à l'Article 12.1 des présents statuts ainsi que des stipulations du Pacte d'Associés en relation, inter alia, avec toute matière réservée (telle que définie ci-dessous), les décisions seront prises par une majorité des votes des gérants présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, sous réserve toutefois que le Président aura vote prépondérant en plus de son vote en tant que Gérant A.

**Art. 12.3.** Les décisions suivantes requerront trois votes en leur faveur, y compris celui d'un Gérant A:

- approuver ou modifier le Business Plan tel que défini dans le Pacte d'Associés;
- conclure ou modifier des accords de financement;
- rembourser tout prêt accordé par les associés, sous réserve des stipulations du Pacte d'Associés;
- conclure, renouveler ou modifier les termes substantiels de tout contrat substantiel portant sur la fourniture de services par un tiers;
- faire un quelconque paiement ou une quelconque dépense d'un montant supérieur à EUR 25.000,- p.a. qui n'est pas prévu(e) budgétisé dans le Business Plan tel que défini dans le Pacte d'Associés;
- faire un acte de disposition d'une quelconque Propriété (telle que définie dans le Pacte d'Associés) autrement qu'en conformité avec le Business Plan ou d'une valeur excédant EUR 1.000.000,-;
- entrer dans un quelconque engagement portant sur des engagements de frais d'investissement concernant une quelconque Propriété, excédant EUR 1.000.000,-;
- accorder, modifier, ou résilier un quelconque bail portant sur une quelconque propriété comportant un loyer annuel excédant EUR 50.000,-; et
- entrer dans un quelconque procès avec une responsabilité potentielle ou un somme à recevoir excédant EUR 10.000,-.

**Art. 12.4.** Les décisions suivantes requerront trois votes en faveur des décisions, y compris le vote d'au moins un Gérant A et un Gérant B:

- acquérir une quelconque propriété immobilière, une quelconque participation dans société civile immobilière ou de quelconques actions dans une quelconque société dont la Société ou l'une de ses filiales n'est pas déjà un actionnaire majoritaire;

- entrer dans une quelconque transaction avec une entité affiliée des associés;
- augmenter le montant total des prêts accordés par les associés;
- engager un quelconque salarié;
- rembourser ou rembourser avant l'échéance de quelconques prêts accordés par les associés autrement qu'au pro rata de la participation des associés.

**Art. 12.5.** Un gérant n'aura pas le droit de voter lors une quelconque réunion du conseil de gérance sur une quelconque résolution concernant une affaire en relation avec laquelle il a un conflit d'intérêt et il ne sera pas compté pour le quorum dans le cadre d'une telle réunion, sauf s'il déclare l'existence d'un tel intérêt avant le début de la réunion, et en tout état de cause sous réserve de dispositions plus sévères en droit luxembourgeois.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Tant qu'un associé reste en droit de proposer une liste de Gérants A ou Gérants B, les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront communiqués à chacun de ces gérants dès que raisonnablement possible.

Le conseil de gérance peut créer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent être choisis parmi les gérants (auquel cas ils comprendront au moins un Gérant A et un Gérant B) ou parmi des représentants des Associés A et des Associés B, et le conseil déterminera les membres des comités, leur rôle et leurs pouvoirs. Un/de tel(s) comité(s) aura/ auront seulement une fonction consultative et de surveillance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Sous réserve de la stipulation du Pacte d'Associés et en accord avec les droits de distribution tels que déterminés à l'Article 22 des présents statuts, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### D. Décisions collectives des associés

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts ou le Pacte d'Associés en relation avec, inter alia, toutes matières réservées, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Sous réserve des stipulations du Pacte d'Associés, toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale, sous réserve de, et conformément au Pacte d'Associés.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque le contenu des présents statuts est en contradiction avec les stipulations du Pacte d'Associés, le Pacte d'Associés l'emportera, inter partes, dans la mesure permise par les lois luxembourgeoises.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mars 2006, vol. 903, fol. 5, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(033733/239/489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

**FIRST TOP LuxCo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 113.509.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(033734/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

**OUSTAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 84.235.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mars 2006 a ratifié la décision du Conseil d'administration du 11 octobre 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur, Monsieur Bastiaan Schreuders, licencié en droit, c/o MPI BV, 55, Rokin, NL-1012KK Amsterdam, en remplacement de Monsieur Michal Wittman.

Cette même Assemblée a nommé aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Bastiaan Schreuders et Monsieur Colm Smith. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Cette Assemblée a, ensuite, nommé aux fonctions de commissaire aux comptes, avec effet au 17 février 2006, COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg, en remplacement de FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur;
- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Lors de cette Assemblée du 6 mars 2006, le siège social de la société a été transféré du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour OUSTAL S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032067/029/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

**NEW VILLAGE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 79.557.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 février 2006*

En date du 24 février 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Emmanuel Begat et de Monsieur Jorge Fernandes, en qualité d'Administrateurs, en date du 31 octobre 2005;
- de ratifier la cooptation de Monsieur Philippe Bens et de Madame Sandrine Leclercq, en qualité d'Administrateurs, en date du 31 octobre 2005, en remplacement de Monsieur Emmanuel Begat et de Monsieur Jorge Fernandes, démissionnaires;
- de reconduire les mandats de Madame Anne-Isabelle Ceillier, Madame Sylvie Becker, Monsieur Patrice Bore, Monsieur Philippe Bens et Madame Sandrine Leclercq, en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 27 février 2006.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

P. Sens et S. Leclercq

CACEIS BANK LUXEMBOURG

5, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04467. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(032022/1024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

**NEW VILLAGE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 79.557.

*Extrait des décisions prises par voie de Résolution Circulaire par le Conseil d'Administration*

En date du 28 février 2006, le Conseil d'Administration a décidé:

- de coopter Monsieur Donald Villeneuve, BANQUE DEGROOF, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Monsieur Régis Leoni, Banque Degroof, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Monsieur Alain Leonard, BANQUE DEGROOF, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité d'Administrateurs avec au effet au 28 février 2006, en remplacement de Monsieur Philippe Bens, Madame Sandrine Leclercq et de Madame Sylvie Becker, démissionnaires en date du 28 février 2006.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04446. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(032025/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

**PREF FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 45,600.-.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 102.746.

In the year two thousand and six, on the nineteenth of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), acting as the representative of the Sole Manager of the Company, pursuant to resolutions of the Sole Manager dated 16 January 2006,

an excerpt of the minutes of this meeting, initialled in variatur by the appearer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger on 21 July 2004 whose articles are published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number n° 1135 dated 11 November 2004, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.746.

2. The share capital of the Company is fixed at forty-five thousand six hundred Euro (45,600.-) represented by four hundred and fifty (450) Class A Shares, three (3) Class B Shares and three (3) Class C Shares. Each share has a value of one hundred Euro (100.-).

3. Pursuant to article 6 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles»), the Company, for the purposes of the effective performance of the obligations resulting from any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company, has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of twenty-four million Euro (24,000,000.-) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and is subject to the specific limits and conditions set out under article 6 of the Articles.

4. The increase of the share capital shall be realised within the strict limits defined in the article 6 of the Articles, which are as following:

6.1. For the purposes of the effective performance of the obligations resulting from any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company, the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of twenty-four million Euro (24,000,000.-) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the existing Class A Shares.

6.2. The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Class A Shares or the increase of the nominal value of the existing Class A Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager in compliance with any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company.

6.3. Until 21 July 2009 at the latest, and in compliance with the obligations undertaken by the Manager in the any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company, the Manager is authorised to increase, from time to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of Class A Shares to the existing Shareholders or to any other person as approved by the Shareholders pursuant to resolutions adopted in compliance with article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

6.4. The Class A Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Manager within the strict limits stated in the any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company.

6.5. In particular, the Manager may issue the new Class A Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager.

6.6. The Manager may also determine the date of the issue and the number of Class A Shares having to be eventually subscribed and issued.

6.7. The rights attached to the new Class A Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Class A Shares.

6.8. The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Class A Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.9. The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of Class A Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Class A Shares.

6.10. Upon cash increase of the corporate capital of the Company by the Manager within the limits of the authorised corporate capital, the amounts of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of corporate capital under article 6 of the Articles.

5. In the resolutions of the Sole Manager taken on 16 January 2006, the Sole Manager of the Company decided the increase of the share capital of the Company with an amount of two thousand Euro (2,000.-), pursuant to article 6 of the Articles in order to raise it from its current amount of forty-five thousand six hundred Euro (45,600.-) to forty-seven thousand six hundred Euro (47,600.-), by creating and issuing twenty (20) new Class A Shares (the «New A Shares») with a nominal value of one hundred Euro (100.-) each, having the same rights and obligations as the existing Class A Shares, in compliance with article 5 of the Articles.

6. The subscription and the paying-up of the New A Shares have been done by contribution in cash.

7. The Sole Manager has further decided to have the increase of the share capital enacted by a Luxembourg notary and to grant Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), and/or Mrs Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg (Grand-duchy of Luxembourg) a power of attorney, with full power of substitution, to record the contribution for a total amount of two thousand Euro (2,000.-), corresponding to the creation, issue and liberation of the New A Shares for an amount of two thousand Euro (2,000.-), to meet the Luxembourg notary, to present the documentation relating to the increase of the share capital of the Company, to request the subsequent amendment of articles 5 and 6 of the Articles so as to enact such increase, to prepare the necessary documentation for the allotment of the New A Shares to the subscriber and to do all things necessary to implement the foregoing.

8. The New A Shares have been fully subscribed by the CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE, a limited liability company incorporated under the laws of France, having its registered office at 5, rue Masseran, 75007 Paris, France and registered with Paris Trade Register under number 383 680 220, which became a shareholder of the Company by acquiring thirty (30) shares of the Company on 28 February 2005, and which contributed two thousand (2,000.-) Euro for the subscription and full payment of the twenty (20) New A Shares.

9. The New A Shares have been fully paid up through contributions in cash as evidenced by the bank certificate, which shall remain attached to the present deed.

10. The justifying documents of the subscription and of the payment of the New A Shares have been consequently produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

11. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, the article 5.1 of the Articles is amended and now reads as follows:

5.1. The corporate capital is fixed at forty-seven thousand six hundred Euro (47,600.-), represented by four hundred and seventy (470) registered shares of Class A (herein referred to as «Class A Shares»), three (3) registered shares of Class B (hereinafter referred to as «Class B Shares») and by three (3) registered shares of Class C (herein referred to as «Class C Shares»); the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares being hereafter referred to as the «Shares»), with a par value of one hundred Euro (100.-).

12. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, the article 6.1 of the Articles is amended and now reads as follows:

6.1. For the purposes of the effective performance of the obligations resulting from any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company, the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of twenty-three million nine hundred and ninety-eight thousand Euro (23,998,000.-) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the existing Class A Shares.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at thousand six hundred Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an de ux mille six, le dix-neuf janvier.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Gérant Unique de la Société, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré aux termes des résolutions prises par le Gérant Unique le 16 janvier 2006,

un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé et paraphé par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, en sa qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire Joseph Elvinger le 21 juillet 2004, dont les statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1135 daté du 11 novembre 2004, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.746.

2. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quarante-cinq mille six cents euros (45.600), représenté par quatre-cent cinquante (450) Parts Sociales de Classe A, trois (3) Parts Sociales de Classe C et trois (3) Parts Sociales de Classe C; chacune ayant une valeur nominale de cent euros (100).

3. Conformément à l'article 6 des statuts de la Société (les «Statuts»), la Société, afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société, disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de vingt-quatre millions d'euros (24.000.000.-), pour émettre de nouvelles Parts Sociales de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A existantes, et est soumis aux limites et conditions définies à l'article 6 des Statuts.

4. L'augmentation du capital social de la Société doit être réalisée dans le strict respect des limites et conditions définies à l'article 6 des Statuts, en tenant compte que:

6.1. Afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société, la Société disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de vingt-quatre millions d'euros (24.000.000.-), pour émettre de nouvelles Parts Sociales de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A existantes.

6.2. Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création de nouvelles Parts Sociales de Classe A à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Associés existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant aura procédé conformément à toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société.

6.3. Jusqu'à u 21 juillet 2009 au plus tard, et conformément aux engagements pris par le Gérant dans toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société, le Gérant augmentera le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par émission ou non de Parts Sociales de Classe A aux détenteurs actuels de Parts Sociales ou toutes autres personnes ayant été agréées par les Associés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité comme prévues dans l'article 189 paragraphe 1<sup>er</sup> de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

6.4. Les Parts Sociales de Classe A pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société.

6.5. Le Gérant pourra en particulier émettre les nouvelles Parts Sociales de Classe A avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant.

6.6. Le Gérant déterminera également la date d'émission et le nombre de Parts Sociales de Classe A devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

6.7. Les droits attachés aux nouvelles Parts Sociales de Classe A seront identiques à ceux attachés aux Parts Sociales de Classe A déjà émises.

6.8. Le Gérant pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour des Parts Sociales de Classe A représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.9. Le Gérant désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Parts Sociales de Classe A et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libération.

6.10. Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital en vertu de l'article 6 des Statuts.

5. Dans les résolutions prises le 16 janvier 2006 par le Gérant Unique de la Société, celui-ci a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux mille euros (2.000,-), suivant l'article 6 des Statuts pour porter ainsi le capital social de son montant actuel de quarante-cinq mille six cents euros (45.600,-) à quarante-sept mille six cents euros (47.600,-), par création et émission de vingt (20) nouvelles Parts Sociales de Classe A (les «Nouvelles Parts A») avec une valeur nominale de cent euros (100) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales existantes de Classe A, conformément à l'article 5 des Statuts.

6. La souscription et le paiement des Nouvelles Parts A ont été faits par apport en numéraire.

7. Le Gérant Unique a également décidé de faire acter l'augmentation de capital social par un notaire luxembourgeois et de donner pouvoir à Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), avec plein pouvoir de substitution, de prendre acte de l'apport pour un montant total de deux mille euros (2.000,-) pour la souscription et la libération de vingt (20) Nouvelles Parts A, de rencontrer le notaire luxembourgeois, de présenter la documentation relative à l'augmentation de capital de la Société, de demander la modification subséquente des articles 5 et 6 des Statuts afin de prendre acte de cette augmentation, de préparer la documentation nécessaire pour permettre l'attribution des Nouvelles Parts A aux souscripteurs et de faire tout ce qui sera nécessaire à la mise en oeuvre de ce qui précède.

8. Les Nouvelles Parts A ont été entièrement souscrites par la CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANC, société à responsabilité limitée constituée sous le droit français, avec siège social au 5, rue Masseran, 75007 Paris, France et immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 383 680 220, laquelle est devenue associée de la Société par acquisition de trente (30) parts sociales de la Société le 28 février 2005, et laquelle a apporté un montant total de deux mille euros (2.000,-) pour la souscription et la libération des vingt (20) Nouvelles Parts A.

9. Les Nouvelles Parts A ont été entièrement libérées par apport en numéraire, tel que documenté par le certificat bancaire qui restera annexé aux présentes.

10. Les documents justificatifs de la souscription et de la libération des Nouvelles Parts A ont été présentés au notaire soussigné, qui en prend expressément acte.

11. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 5.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante-sept mille six-cents euros (47.600,-), représenté par quatre-cent-soixante-dix (470) Parts Sociales de Classe A, trois (3) Parts Sociales de Classe B et trois (3) Parts Sociales de Classe C. Chacune a une valeur nominale de cent euros (100,-).

12. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 6.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

6.1. Afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société, la Société disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (23.998.000,- EUR), pour émettre de nouvelles Parts Sociales de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A existantes.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de mille six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, vol. 152S, fol. 11, case 1. – Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2006.

J. Elvinger.

(032613/211/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

**PREF FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 102.746.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41276 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

J. Elvinger.

(032614/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

**OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL INVESTMENTS A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 110.180.

In the year two thousand and six, on the second of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The limited liability company OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL HOLDINGS, LLC, recorded in the trade register of Delaware, United States of America, under the number 3985996, with its registered office in the United States of America, Delaware 19808, Wilmington, 2711 Centerville Road, Suite 400, represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the undersigned notary to act:

- That the appearing party is the sole present shareholder of the private limited company OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL INVESTMENTS A, S.à r.l., hereinafter referred to as the «Company», with registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg section B number 110.180, incorporated by deed of the undersigned notary, on the 2nd of August 2005, published in the Mémorial C number 44 of the 7th of January 2006.

- That the Company's articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on the 10th of October 2005, not yet published in the Mémorial C.

- That the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The appearing party decides to transfer the Company's registered office from L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, to L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Second resolution*

The appearing party decides to appoint the public limited company (société anonyme) ERNST & YOUNG, Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg B 47.771, with its registered office at L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall, as external auditor charged with the audit of the 2005 and 2006 accounts.

*Third resolution*

The appearing party decides to revoke the incumbent managers and to give them discharge for the performance of their mandates.

*Fourth resolution*

The appearing party decides to adopt a new signatory power of the managers and subsequently to amend the articles 8.4, 10, 11.1 and 11.2 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

«8.4. Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to any three Managers as provided by article 8 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any three Managers does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

**Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any three Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any three Managers.

11.1. Any three Managers, acting jointly, may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. Any three Managers, acting jointly, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.»

57446

*Fifth resolution*

The appearing party decides to decrease the number of managers from 7 to 5 and to appoint the following managers for an unlimited duration:

Mr Caleb Kramer, manager, born on 16 June 1969 at Washington DC, United States of America, residing professionally at 31st floor, City Point, 1, Ropemaker Street, London EC2Y 9AW, United Kingdom;

Mr Justin Bickle, manager, born on 11 January 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 31st floor, City Point, 1, Ropemaker Street, London EC2Y 9AW, United Kingdom;

Mr Jean Fell, expert-comptable, born on 9 April 1956 in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Mr Cornelius Martin Bechtel, conseil, born on 11 March 1968 in Emmerich, Germany, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Mr Szymon Dec, conseil, born on 3 July 1978 in Lodz, Poland, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same attorney and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le deux mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL HOLDINGS, LLC, inscrite au registre de commerce de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 3985996, avec siège aux Etats-Unis d'Amérique, Delaware 19808, Wilmington, 2711 Centerville Road, Suite 400, représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL INVESTMENTS A, S.à r.l., ci-après dénommée la «Société», avec siège à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg section B numéro 110.180, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement du notaire instrumentant, le 2 août 2005, publié au Mémorial C numéro 44 du 7 janvier 2006.

- Que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte en voie de publication au Mémorial C, reçu par le notaire instrumentant le 10 octobre 2005.

- Que la comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La comparante décide de transférer le siège de la Société de L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Deuxième résolution*

La comparante décide de nommer la société anonyme ERNST & YOUNG, Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg B 47.771, avec siège à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall, comme réviseur externe chargé du contrôle des comptes des exercices 2005 et 2006.

*Troisième résolution*

La comparante décide de révoquer les gérants actuels et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats.

*Quatrième résolution*

La comparante décide d'adopter un nouveau pouvoir de signature des gérants et dès lors de modifier les articles 8.4, 10, 11.1 et 11.2 des statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«8.4. Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré à trois Gérants tel que stipulé à l'article 8 des Statuts, et en vertu de l'article 191bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par trois Gérants ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

**Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de trois Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par trois Gérants.

11.1. Trois Gérants agissant conjointement peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2. Trois Gérants agissant conjointement déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.»

*Cinquième résolution*

La comparante décide de réduire le nombre des gérants de 7 à 5 et de nommer les gérants suivants pour une durée illimitée:

Monsieur Caleb Kramer, gérant, né le 16 juin 1969 à Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, ayant son domicile professionnel au 31st floor, City Point, 1, Ropemaker Street, London EC2Y 9AW, Royaume Uni;

Monsieur Justin Bickle, gérant, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume Uni, ayant son domicile professionnel au 31st floor, City Point, 1, Ropemaker Street, London EC2Y 9AW, Royaume Uni;

Monsieur Jean Fell, expert-comptable, né le 9 avril 1956 à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Monsieur Cornelius Martin Bechtel, conseil, né le 11 mars 1968 à Emmerich, Allemagne, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Monsieur Szymon Dec, conseil, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, vol. 157S, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

*J. Elvinger.*

(032721/211/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

**OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL INVESTMENTS A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 110.180.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41796 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

*J. Elvinger.*

(032722/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

**SIBURAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 94.414.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société SIBURAL HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 28 juin 2005 que:

MM ADVISORS, S.à r.l. est nommée comme commissaire aux comptes de la société en remplacement de FIDUCIAIRE PREMIER démissionnaire avec effet au 28 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05639. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(032343//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

57448

**JUNIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 65.619.

*Extrait des décisions issues de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 14 février 2005*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée susvisée que:

Madame Anna De Meis, demeurant 5, rue de l'Ecole, L-4394 Pontpierre, a été nommée Administrateur de la société avec effet au 3 septembre 2004.

Le mandat de Madame Anna De Meis viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2010.

*Extrait des décisions issues de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 janvier 2006*

2°) Il résulte de l'Assemblée susvisée que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.
- Administrateur: Monsieur Ruxton est révoqué de son mandat d'administrateur avec effet au 2 janvier 2006.
- Administrateur: Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet au 2 janvier 2006. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

JUNIA S.A.

P. Meunier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032024/6102/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

---

**AMOTAG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 54.546.

*Extrait des décisions issues de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 14 février 2005*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée susvisée que:

Madame Anna De Meis, demeurant 5, rue de l'Ecole, L-4394 Pontpierre, a été nommée Administrateur de la société avec effet au 3 septembre 2004.

Le mandat de Madame Anna De Meis viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2010.

*Extrait des décisions issues de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 janvier 2006*

2°) Il résulte de l'Assemblée susvisée que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.
- Administrateur: Monsieur Ruxton est révoqué de son mandat d'administrateur avec effet au 2 janvier 2006.
- Administrateur Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet au 2 janvier 2006. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

AMOTAG S.A.

P. Meunier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03660. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032026/6102/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

---

**HORNBACH BAUMARKT LUXEMBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8870 Bertrange, 186, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 63.906.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 35769 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

J.Elvinger

Notaire

(031800/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

---

**IBCO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 83.739.

*Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration*

En date du 28 décembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 28 décembre 2005 de Monsieur Pedro Paulo Jorge Chancas Da Costa en qualité d'Administrateur;
- de coopter Monsieur Pedro Miguel De Jesus Vieira, IBCO, Av. Praia da Vitória, 71-6° A, 1050-183 Lisbonne, Portugal, en qualité d'Administrateur avec effet le 28 décembre 2005, en remplacement de Monsieur Pedro Paulo Jorge Chancas Da Costa, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00456. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(032030/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

**IBCO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 83.739.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 février 2006*

En date du 24 février 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Pedro Paulo Jorge Chancas Da Costa, en qualité d'Administrateur, en date du 28 décembre 2005,
- de ratifier la cooptation de Monsieur Pedro Miguel De Jesus Vieira, en qualité d'Administrateur, en date du 28 décembre 2005, en remplacement de Monsieur Pedro Paulo Jorge Chancas Da Costa, démissionnaire,
- de reconduire les mandats de Monsieur Joaquim António Da Silva, Monsieur Pedro Miguel De Jesus Vieira et de Mademoiselle Elisângela Gomes Faria, en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 27 février 2006.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04461. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(032031/1024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

**ALTMUNSTER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1123 Luxembourg, 11, Plateau Altmünster.  
R. C. Luxembourg B 107.260.

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ALTMUNSTER INVESTMENT S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1123 Luxembourg, 11, Plateau Altmünster, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 107.260, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 2 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 815 du 22 août 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Margot Libens-Reiffers, administrateur de sociétés, demeurant à L-1123 Luxembourg, 11, Plateau Altmünster.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Edmond Libens, administrateur de sociétés, demeurant à L-1123 Luxembourg, 11, Plateau Altmünster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Serge Libens, administrateur de sociétés, demeurant à L-1123 Luxembourg, 11, Plateau Altmünster.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.600.000 (un million six cent mille) actions, d'une valeur nominale de EUR 6,- (six euros), représentant l'intégralité du capital social de EUR 9.600.000,- (neuf millions six cent mille euros)

sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.365.000,- en vue de le porter de EUR 9.600.000,- à EUR 10.965.000,- par la création de 227.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 6,- chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par versement en numéraire, par WHITBURN FOUNDATION.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 10.965.000,- (dix millions neuf cent soixante-cinq mille euros) représenté par 1.827.500 (un million huit cent vingt-sept mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 6,- (six euros) chacune, entièrement libérées.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 1.365.000,- (un million trois cent soixante-cinq mille euros) en vue de le porter de EUR 9.600.000,- (neuf millions six cent mille euros) à EUR 10.965.000,- (dix millions neuf cent soixante-cinq mille euros) par la création de 227.500 (deux cent vingt-sept mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 6,- (six euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par versement en numéraire par WHITBURN FOUNDATION.

*Souscription - Libération*

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes: WHITBURN FOUNDATION, ayant son siège social au 6, Josef Rheinbergerstrasse, Vaduz, Liechtenstein, ici représentée par Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, demeurant à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle société déclare souscrire et libérer intégralement les deux cent vingt-sept mille cinq cents (227.500) actions nouvellement émises.

Le montant d'un million trois cent soixante-cinq mille euros (1.365.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ALTMUNSTER INVESTMENT S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. premier alinéa.** «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 10.965.000,- (dix millions neuf cent soixante-cinq mille euros) représenté par 1.827.500 (un million huit cent vingt-sept mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 6,- (six euros) chacune, entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 15.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Libens-Reiffers, E. Libens, S. Libens, C. Zimmer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 mars 2006, vol. 436, fol. 6, case 3. – Reçu 13.650 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 mars 2006.

H. Hellinckx.

(033871/242/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

**ALTMUNSTER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1123 Luxembourg, 11, Plateau Altmünster.

R. C. Luxembourg B 107.260.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 avril 2006.

H. Hellinckx.

(033872/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

57451

**ARIANNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 100.679.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2006*

- Le siège social est fixé au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
- La société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes pour une période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.
- La société EFFIGI, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, la société MADAS, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société FIDIS, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086, sont nommées administrateurs pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 23 mars 2006.

Certifié sincère et conforme

ARIANNE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01087. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032038/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

**AMON PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 109.417.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mars 2006*

- Le siège social est fixé au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
- Monsieur Danilo Coppola, administrateur de sociétés, né à Rome, le 25 mai 1967, demeurant à Via Frattina 107, I-00132 Rome et Monsieur Gaetano Buonaventura Bolognese, né à Gravina di Puglia (Bari), le 13 août 1958, demeurant à Via Giovanni Battista Morgagni 3/5, I-00161 Rome sont nommés en tant qu'Administrateurs pour une période de trois ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009;
- La société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes pour une période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour AMON PROPERTIES S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032050/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

**AMON PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 109.417.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 3 mars 2006*

- Monsieur Danilo Coppola, administrateur de sociétés, demeurant à Via Frattina n. 107, I-00132 Rome, Italie, est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait le 3 mars 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour AMON PROPERTIES S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032051/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

**68 GALTIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 105.364.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2006*

- Le siège social est fixé au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
- La société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes pour une période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.
- La société EFFIGI, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, la société DMC, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086, sont nommées administrateurs pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 23 mars 2006.

Certifié sincère et conforme

68 GALTIER S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032040/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

**ABELLIO LUXCO 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 25,000.**

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 114.372.

In the year two thousand and six, on the fifteenth of February.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ABELLIO LUXCO 1, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registration pending (the «Sole Shareholder») in its capacity of Sole Shareholder of ABELLIO LUXCO 2, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registration pending (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 December 2005, not yet published.

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 17 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The Sole Shareholder is here represented by Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Resolutions*

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint as managers of the Company for an undetermined duration:

- Peter Hermann Kühnle, born in Karlsruhe (Germany), on 12 April 1958, residing at Neu-Anspach Westerfeld, Eschbacher Strasse 18C, Germany; and
- Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, born on 12 September 1964 in La Spezia, Italy.

The board of managers of the Company is therefore composed as follows:

- Peter Hermann Kühnle, born in Karlsruhe (Germany), on 12 April 1958, residing at Neu-Anspach Westerfeld, Eschbacher Strasse 18C, Germany;
- Mr Graham Lee, with professional address at 39 St James's Street, London SW1A 1JD, United Kingdom, born on the 8th August 1953 in Nottingham, United Kingdom;
- Mr Alexis Kamarowsky, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, born on 10 April 1947 in Strang Now Bad Rothenfelde, Germany; and
- Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, born on 12 September 1964 in La Spezia, Italy.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of EUR 25.- (twenty-five Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euro) to EUR 25,025.- (twenty-five thousand twenty-five Euro) by creating and issuing 1 (one) new share of EUR 25.- (twenty-five Euro) plus the payment of a share premium of EUR 183,975.- (one hundred eighty-three thousand nine hundred seventy-five Euro).

The Sole Shareholder further resolves to amend Article 5.1 of the Company's Articles of Association which shall read as follows:

«The corporate capital is fixed at EUR 25,025.- (twenty-five thousand twenty-five Euro) represented by 1,001 (one thousand and one) shares of (the «Shares») of EUR 25.- (twenty-five Euro) each. The holders of the Shares are referred to as the «Shareholders»»

#### *Subscription and payment*

In addition to the existing shareholder, ABELLIO LUXCO 1, S.à r.l., there also appeared ABELLIO Beteiligungsgesellschaft mbH, a German limited liability company, registered in the commercial register of Essen under HRB 6773, having its registered office at Bredeneyer Strasse 2, 45133 Essen, Germany, here represented by Flora Gibert prenamed and which declared to subscribe and fully pay in the new share of EUR 25.- (twenty-five Euro) and the related share premium of EUR 183,975.- (one hundred eighty-three thousand nine hundred seventy-five Euro) by contribution in kind consisting in a share of EUR 2,200.- corresponding to 2.2% of the shares of ABELLIO, GmbH (ABELLIO, GmbH), a limited liability company, organised under the laws of Germany, registered with the commercial register of the lower court of Essen under registration number HRB 14707 and having its corporate domicile at Bredeneyer Strasse 2, 45133 Essen (the «Contributed Shares»).

ABELLIO Beteiligungsgesellschaft mbH, contributor, pre-named, here represented as stated here above, declares that:

- its has the power to transfer the Contributed Shares to the Company;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Contributed Shares to the Company be transferred to it/him;
- all further formalities shall be carried out in Grand Duchy of Luxembourg and in Germany in order to duly formalise the transfer of the Contributed Shares to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

As it appears from the valuation report presented to the notary, the management of the Company has evaluated such contribution in kind for the payment of the new share and the related share premium at EUR 184,000.- (one hundred eighty-four thousand Euro) such amount corresponding to the fair market value of the Contributed Shares.

#### *Acknowledgment*

The Sole Shareholder declares to renounce to subscribe for new shares in the Company and to participate in the share capital increase.

#### *Pro rata contribution tax payment exemption request*

Considering that prior to the capital increase the Company holds 97.8% of the shares of ABELLIO, GmbH, i.e. more than 65% of all outstanding shares of ABELLIO, GmbH, the Company hereby expressly requests the proportional capital duty exemption pursuant to Article 4-2 of the Act dated 29 December 1971, as amended, which provide for a fixed registration tax perception in such a case.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille six, le quinze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

ABELLIO LUXCO 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, dont l'inscription au registre du commerce est en cours (l'«Associé Unique»), agissant en sa capacité d'associé unique d'ABELLIO LUXCO 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, dont l'inscription au registre du commerce est en cours, (la «Société») et constituée en vertu d'un acte reçu le 29 décembre 2005 par le notaire instrumentant, non encore publié.

Qui a pris les résolutions suivantes en application de l'article 200-2 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

L'Associé Unique est ici représenté par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu de procuration sous seing privé, laquelle, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera attaché aux présentes pour être formalisé en même temps avec les autorités de l'enregistrement.

57454

*Résolutions*

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de nommer en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Peter Hermann Kühnle, né à Karlsruhe (Allemagne), le 12 avril 1958, domicilié au Neu-Anspach Westerfeld, Eschbacher Strasse 18C, Allemagne; et
- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, domicilié professionnellement au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, né le 12 septembre 1964 à La Spezia, Italie.

Le conseil de gérance de la Société est par conséquent composé comme suit:

- Peter Hermann Kühnle, né à Karlsruhe (Allemagne), le 12 avril 1958, domicilié au Neu-Anspach Westerfeld, Eschbacher Strasse 18C, Allemagne;
- M. Graham Lee, domicilié professionnellement au 39 St James's Street, London SW1A 1JD, Royaume Uni, né le 8 août 1953 à Nottingham, Royaume Uni;
- M. Alexis Kamarowsky, domicilié professionnellement au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, né le 10 avril 1947 au Strang Now Bad Rothenfelde, Allemagne; et
- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, domicilié professionnellement au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, né le 12 septembre 1964 à La Spezia, Italie.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 25,- EUR (vingt-cinq euros) afin de le porter de son montant actuel de 25.000,- EUR (vingt-cinq mille euros) à 25.025,- EUR (vingt-cinq mille vingt-cinq euros) en créant et en émettant une nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) plus le paiement d'une prime d'émission de 183.975,- EUR (cent quatre-vingt-trois mille neuf cent soixante-quinze euros).

L'Associé Unique décide par ailleurs de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à 25.025,- EUR (vingt-cinq mille vingt-cinq euros) représenté par 1.001 (mille et une) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés.»»

*Souscription et libération*

En plus de l'Associé Unique existant, a également comparu ABELLIO Beteiligungsgesellschaft mbH, une société allemande, enregistrée au registre de commerce d'Essen sous le numéro HRB 6773, ayant son siège au Bredeneyer Strasse 2, 45133 Essen, Allemagne, ici représenté par Flora Gibert demeurant à Luxembourg, et qui a déclaré souscrire et libérer entièrement la nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) ainsi que la prime d'émission y relative de 183.975,- EUR (cent quatre-vingt-trois mille neuf cent soixante-quinze euros) par un apport en nature consistant en une part de 2.200,- EUR correspondant à 2,2% des parts d'ABELLIO, GmbH (ABELLIO, GmbH), une société allemande, immatriculée auprès du registre de commerce d'Essen sous le numéro HRB 14707 et ayant son siège au Bredeneyer Strasse 2, 45133 Essen (les «Parts Apportées»).

ABELLIO Beteiligungsgesellschaft mbH, apporteur sus mentionné et ici représenté comme indiqué ci-dessus, déclare que:

- il a le pouvoir de transférer les Parts Apportées à la Société;
- il n'existe pas de droit de préemption ou autres droits en vertu desquels une personne pourrait demander que les Parts Apportées lui soit transférées;
- toutes autres formalités seront effectuées au Grand-Duché de Luxembourg et en Allemagne pour formaliser le transfert des Parts Apportées à la Société et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Ainsi qu'il en ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire, la gérance de la Société a évalué l'apport en nature pour la libération de la part sociale et de la prime d'émission y relative à 184.000,- EUR (cent quatre-vingt-quatre mille euros) ce montant correspondant à la valeur de marché des Parts Apportées.

*Déclaration*

L'Associé Unique déclare renoncer à souscrire de nouvelles parts sociales et de participer à l'augmentation de capital.

*Demande d'exemption de paiement de droit d'apport proportionnel*

Considérant qu'avant l'augmentation de capital la Société détient 97,8% des parts sociales d'ABELLIO, GmbH, soit plus de 65% de toutes les parts d'ABELLIO, GmbH, une société de droit allemand, la Société demande expressément l'exemption de droit d'apport proportionnel conformément à l'Article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit le paiement d'un droit fixe dans un tel cas.

*Estimation des coûts*

Le montant des dépenses, des coûts, des rémunérations ou des frais, sous quelle forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement mille trois cents euros.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, comprenant et parlant anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, sur demande des même comparants, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, le présent acte notarial a été préparé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le document ayant été lu par le comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et de résidence, ledit comparant ainsi que le notaire ont signé le présent contrat.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, vol. 27CS, fol. 67, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

J. Elvinger.

(033437/211/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

---

**ABELLIO LUXCO 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 114.372.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41563, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

J. Elvinger.

(033436/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

---

**TrefilARBED SALES HOLDING, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.

R. C. Luxembourg B 5.789.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00579, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032110/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

---

**TrefilARBED SALES HOLDING, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.

R. C. Luxembourg B 5.789.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00575, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032107/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

---

**TrefilARBED SALES HOLDING, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.

R. C. Luxembourg B 5.789.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00568, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032106/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

---

**TrefilARBED SALES HOLDING, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.

R. C. Luxembourg B 5.789.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00564, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032104/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

---

**TRANSPORTS ARMENIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 59.794.

*Contrat de cession de parts sous seing privé*

Entre:

1.- Monsieur Da Silva Mendes Arménio, gérant de société, demeurant à L-4975 Bettange/Mess, 11A, rue de Dippach, ci-après désignés par le cédant;

et:

2.- Monsieur Rodrigues Mendes Nuno, chauffeur, demeurant à L4975 Bettange/Mess, 11A, rue de Dippach, ci-après désigné par l'acquéreur;

il a été exposé ce qui suit:

1. Le cédant Monsieur Da Silva Mendes Arménio déclare être associé et propriétaire légitime de 50 parts sociales de la SOCIETE TRANSPORTS ARMENIO, S.à r.l. au capital social de 12.394,68 EUR.

2. Le cédant déclare que ses parts sociales sont libres de toute charge de quelque nature que ce soit et qu'elle a tout pouvoir pour transférer ses parts à l'acquéreur.

3. Le cédant déclare qu'aucune approbation ni consentement émanant d'autres personnes que le cédants est requis.

4. Le cédant déclare que la société n'a contracté aucune obligation ou dette, de quelque nature que ce soit autre que celles mentionnés dans les documents disponibles de ladite société et remis à l'acquéreur.

Le cédant a marqué son accord de vendre et l'acquéreur son accord de racheter au cédant, 50 (cinquante) parts sociales de ladite société.

Il a été convenu ce qui suit:

1. Conformément aux termes et conditions définies dans le présent contrat, le cédant cède à l'acquéreur, qui accepte 50 (cinquante) parts sociales, soit 50% du capital social de SOCIETE TRANSPORTS ARMENIO, S.à r.l.

2. Le prix de cession que l'acquéreur a accordé à payer au cédant s'élève à 1 EUR (un euro) symbolique, que le cédant reconnaît par la présente avoir reçu paiement et pour lequel il donne bonne et valable quittance.

3. L'acquéreur entrera immédiatement en jouissance de tous les droits attachés aux parts sociales, en ce inclus le bénéfice des dividendes payables dès leur plus proche échéance.

Fait en quatre exemplaires, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien, et les autres restant au siège social.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

A. Monsieur Da Silva Mendes / N. Rodrigues Mendes.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01602. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2006*

Les associés:

- Maria Cidalia Soares Rodrigues Mendes: 50 parts;

- Monsieur Nuno Rodrigues Mendes: 50 parts;

représentant l'intégralité du Capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

- L'assemblée accepte la démission du poste de gérant technique de Monsieur Arménio Da Silva Mendes, demeurant à L-4975 Bettange/Mess, 11A, rue de Dippach, avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 30 mars 2006.

C. Soares Rodrigues Mendes / N. Rodrigues Mendes.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01604. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(033296/1133/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

---